

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 24 MARS 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-quatre mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	SAO	Pététo	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Lionel PAAGALUA)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Nadine JALABERT)
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Raphaël TOFILI)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mathieu GOYON)
 M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Nina JULIE)
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à Romuald PIDJOT)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nadine JALABERT est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 12 /22/III

**APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 24 mars 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 132/21/XI du 25/11/2021 autorisant le versement des subventions de fonctionnement à la Caisse des Écoles et au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2021.

Vu la note explicative de synthèse n° 08/2022 du 17/03/2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 mars 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le budget primitif principal de la ville du Mont-Dore pour l'exercice 2022, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 166 253
73	Impôts et taxes	914 830 000
74	Dotations et participations	2 419 138 100
75	Autres produits de gestion courante	186 700 000
76	Produits financiers	2 550 000
77	Produits exceptionnels	15 000 000
78	Reprises sur amortissements et provisions	10 000 000
Total		3 632 410 785

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
011	Charges à caractères général	1 002 478 840
012	Charges de personnel	1 656 896 902
014	Atténuation de produits	56 896 958
022	Dépenses imprévues	2 000 000
023	Virement à la section d'investissement	105 364 872
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000 000
65	Autres charges de gestion courante	451 883 113
66	Charges financières	71 200 000
67	Charges exceptionnelles	20 580 000
68	Dotations aux provisions	35 000 000
Total		3 632 410 785



Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	105 364 972
024	Produits des cessions	110 282 258
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (Excédents de fonctionnement capitalisés)	388 278 626
13	Subventions d'investissement	269 998 681
16	Emprunts et dettes assimilées	431 138 541
27	Autres immobilisations financières	12 190 000
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000 000
	Restes à réaliser	187 831 760
	Total	1 740 084 838

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
001	Déficit d'investissement reporté	123 132 369
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402
16	Remboursement d'emprunt	430 000 000
20	Immobilisations incorporelles	17 000 000
204	Subventions d'équipement versées	38 130 000
	I - Total des opérations non-individualisées	609 286 771
0100	ACQUISITIONS FONCIERES	1 925 000
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	13 401 000
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	35 000 000
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	13 000 000
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	22 592 000
0600	RETELEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	95 000 000
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	10 000 000
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	36 000 000
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	20 301 000
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	22 324 990
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	90 000 000
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	23 860 000
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	28 200 000
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	6 000 000
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	1 623 269
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	200 000 000
13321	RENOVATION IOH (AP 6021)	13 000 000
13521	BASSIN LUDIQUE PISCINE	7 000 000
13621	CANIPARC	15 000 000
13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	2 000 000
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	30 000 000
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 000 000
14122	AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	3 500 000
1600	AMENAGEMENT DES CIMETIERES	1 200 000
1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	46 000 000
1800	COMMUNICATION	5 065 500
2100	NETTOYAGES DE TERRAINS	5 000 000
2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	30 000 000
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	5 000 000
8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	43 200 000
	II - Total des opérations individualisées	827 192 759
	Restes à réaliser (RAR)	303 605 308
	Total (I + II + RAR)	1 740 084 838

Article 2 : L'état détaillé des restes à réaliser 2021 visé par le comptable est annexé à la présente délibération, ils sont reportés comme suit :

- 303 605 308 FCFP en dépenses d'investissement,
- 187 831 760 FCFP en recettes d'investissement.

Article 3 : Est autorisée la transformation des postes listés ci-dessous :

- trois poste de catégorie D relevant de la délibération n° 44/12/IX en poste de gardiens de police municipale de catégorie C de la filière sécurité suite à l'intégration d'agents contractuels par le biais de la sélection professionnelle 2021
- un poste de catégorie D relevant de la délibération n° 44/12/IX en poste de gardiens de police municipale de catégorie C de la filière sécurité pour la nomination d'un lauréat de concours
- un poste de catégorie C en poste de catégorie B de la filière sécurité suite à la nomination d'un agent au grade supérieur
- un poste de catégorie D en poste de catégorie C de la filière administrative suite

à l'intégration d'un agent contractuel par le biais de la sélection professionnelle 2021

- un poste d'aide-maternelle en poste d'agent polyvalent itinérant de catégorie D relevant de la délibération n° 44/12/IX
- un poste d'assistante de direction en gestionnaire RH de catégorie B

Article 4 : Est autorisé le versement des charges réelles du chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour l'année 2022 à la somme de 20 590 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2022
6714	Bourses et prix	700 000
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 500 000
673	Titres annulés	8 000 000
6748	Autres subventions exceptionnelles	4 390 000
Total du chapitre 67		20 590 000

Article 5 : Est autorisé le versement des subventions de fonctionnement chapitre 657 « subventions de fonctionnement » pour la somme de 404 186 773 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2022
65733	Subventions de fonctionnement versées à la province Sud	14 000 000
6573581	Subventions de fonctionnement versées au SIGN	27 500 000
6573582	Subventions de fonctionnement versées au SMTU	45 456 773
657361	Subventions de fonctionnement versées à la caisse des écoles	140 000 000
657362	Subventions de fonctionnement versées au CCAS	110 000 000
65738	Subventions de fonctionnement versées au GIE SERAIL	2 400 000
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	64 830 000
Total 657 - Subventions de fonctionnement		404 186 773

Article 6 : Est autorisé le versement des subventions d'équipement aux établissements chapitre 204 « subventions d'équipement versées » pour la somme de 38 130 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2022
20415111	Subventions d'équipement versées au SIGN	6 530 000
20418	Subventions d'équipement versées à la SECAL	30 000 000
20418	Subventions d'équipement versées au GIE SERAIL	1 600 000
Total du chapitre 204		38 130 000

Article 7 : Est autorisé la constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulant chapitre 68 « Dotations aux provisions » pour la somme de 35 000 000 FCFP.

Article 8 : Est autorisée la reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulant chapitre 78 « Reprises de provisions » pour la somme de 10 000 000 FCFP.

Article 9 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 10 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

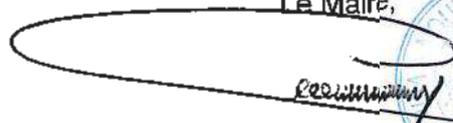
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 MARS 2022

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales



Eric KEM-SENG

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,



Eddie LECOURIEUX



Le Maire certifie que le présent acte,
ayant été transmis le 30 MAR. 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 30 MAR. 2022
est exécutoire de plein droit

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

30 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

14/01/2022	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	1 / 3
------------	---	-------

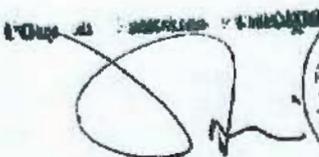
Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
DEPENSES		846 218 606	478 604 069		303 605 308
INVESTISSEMENT		846 218 606	478 604 069		303 605 308
Op	OPFI Opération financière	156 000			156 000
Art.	261 Titres de participation	156 000			156 000
Op	0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	23 053 317	8 444 030		11 121 667
Art.	21568 Autre matériel et outillage d'incendie et défense	19 225 689	8 955 844		8 837 989
Art.	2158 Autres installations, matér. et outill. techniques	644 169	406 923		237 246
Art.	2184 Mobilier	2 683 459	881 263		1 711 522
Art.	2185 Cheptel	500 000	200 000		300 000
Art.	2188 Autres immobilisations corporelles				34 900
Op	0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	15 823 042	5 265 525		10 463 994
Art.	2031 Frais d'études	3 116 103	687 480		2 325 100
Art.	2135 Installations générales, agencis, aménagis constru	3 794 625	3 321 600		473 025
Art.	2312 Terrains	8 912 314	1 245 445		7 665 869
Op.	0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	28 978 304	15 146 124		10 769 031
Art.	2135 Installations générales, agencis, aménagis constru	3 559 402	415 780		2 264 592
Art.	2312 Terrains	1 615 921	930 921		560 480
Art.	2315 Installations, matériel et outillage techniques	23 800 991	13 799 443		7 923 979
Op	0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	3 860 800	5 972 000		4 410 200
Art.	2182 Matériel de transport	3 860 800	5 972 000		4 410 200
Op.	0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	67 335 137	8 528 896		58 771 927
Art.	2315 Installations, matériel et outillage techniques	67 335 137	8 528 896		58 771 927
Op.	0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	4 953 993	4 000 000		953 993
Art.	2315 Installations, matériel et outillage techniques	4 953 993	4 000 000		953 993
Op.	0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	34 142 167	28 699 302		5 115 405
Art.	2031 Frais d'études	1 462 270	115 328		1 777 437
Art.	21311 Hôtel de ville	7 295 651	5 911 029		883 218
Art.	2135 Installations générales, agencis, aménagis constru	25 384 246	22 672 945		2 454 750
Op.	0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	21 119 810	15 817 426		5 302 184
Art.	2051 Concessions et droits similaires	8 274 525	7 706 640		567 885
Art.	2183 Matériel de bureau et informatique	12 845 085	8 110 788		4 734 299
Op.	1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	55 588 869	49 432 771		10 380 261
Art.	2031 Frais d'études	3 141 739	643 950		2 416 800
Art.	2135 Installations générales, agencis, aménagis constru	37 265 157	33 105 001		3 688 894
Art.	2188 Autres immobilisations corporelles	1 477 321	1 367 949		95 040
Art.	2313 Constructions	13 704 852	14 315 871		4 179 527
Op.	10118 AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	10 000 000			9 496 475
Art.	2315 Installations, matériel et outillage techniques	10 000 000			9 496 475
Op.	10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 de Nouvelle-Calédonie	144 283 192	67 625 038		40 681 023
Art.	2031 Frais d'études	2 978 600	2 337 300		307 400
Art.	2135 Installations générales, agencis, aménagis constru	16 601 394	6 079 388		10 522 006
Art.	2313 Constructions	84 028 801	41 651 312		8 934 258

Haut-Commissariat de la République
de Nouvelle-Calédonie
30 MAR. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

14/01/2022		État des Restes à Réaliser - Dépenses investissement			2 / 3
Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	40 674 387	17 757 038		22 917 359
Op. 1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	16 547 908	995 528		15 763 281
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	9 700 000			11 167 388
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	6 847 908	995 528		4 615 882
Op. 11217	CHAMBRE FUNERAIRE DE PLUM (AP 2817)	29 857 918	25 752 777		4 072 643
Art. 2031	Frais d'études	1 358 800	795 000		561 800
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	7 822 904	4 944 358		2 878 546
Art. 2313	Constructions	20 678 214	20 013 419		632 297
Op. 11517	CONTINUITÉ DU PARCOURS SANTÉ - MONT-SUD (AP 3117)	395 720			395 720
Art. 2312	Terrains	395 720			395 720
Op. 1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	61 134 088	25 261 166		26 870 200
Art. 2031	Frais d'études	2 290 000	301 470		1 988 530
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	34 101 714	16 030 688		18 956 307
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	8 828 069	5 203 892		3 439 363
Art. 2312	Terrains	317 206	317 206		296 800
Art. 2313	Constructions	5 587 100	3 407 900		2 189 200
Op. 12418	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 3418)	122 212	51 662		70 550
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	122 212	51 662		70 550
Op. 12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	34 801 718	254 400		34 347 318
Art. 2031	Frais d'études	5 451 580	254 400		5 197 180
Art. 2313	Constructions	29 150 138			29 150 138
Op. 12919	ECLAIRAGE PUBLIC LED CA 2017/2021 (AP 5119)	83 979 968	83 103 348		860 084
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	83 979 968	83 103 348		860 084
Op. 1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456			6 571 456
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	6 571 456			6 571 456
Op. 13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	1 166 000			1 166 000
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 166 000			1 166 000
Op. 13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	40 000 000	10 351 413		7 685 638
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	40 000 000	10 351 413		7 685 638
Op. 13521	BASSIN LUDIQUE PISCINE	5 000 000	2 196 956		31 788
Art. 2031	Frais d'études	5 000 000	2 196 956		31 788
Op. 1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 800 000			425 590
Art. 2313	Constructions	2 800 000			425 590
Op. 1500	MARINA DE BOULARI	3 683 956	1 513 881		2 102 129
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	848 879	654 750		194 129
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 835 077	859 131		1 908 000
Op. 1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	134 322 358	107 189 887		22 047 467
Art. 2031	Frais d'études	832 100	312 700		259 700
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	133 490 258	106 877 187		21 787 767
Op. 1800	COMMUNICATION	257 890	784 157		366 450
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	257 890	784 157		366 450
Op. 6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	1 136 925			660 745

14/01/2022	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	3 / 3
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
Art. 2312	Terrains	1 138 925			660 745
Op. 8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	25 348 058	12 017 793		12 525 121
Art. 2051	Concessions et droits similaires	189 460	84 730		94 730
Art. 2183	Matériel de bureau et informatique	3 916 375			3 705 021
Art. 2318	Autres immobilisations corporelles en cours	21 242 223	11 923 063		8 726 370


 Eddie MARDJI
 Contrôleur des Finances Publiques



Pour le Maire et par délégation,
 Le 1^{er} Adjoint


 Jean-Jacques AFSHAIN



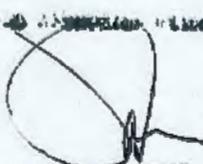
Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

30 MAR. 2022

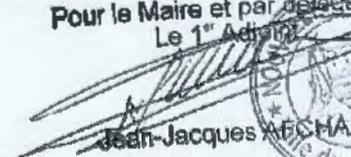
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

14/01/2022	État des Reste à Réaliser - Recettes investissement	1 / 1
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
RECETTES		380 509 861	167 648 473	187 831 760	187 831 780
INVESTISSEMENT		380 509 861	167 648 473	187 831 760	187 831 780
Op 0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	14 624 215	4 366 192	10 238 024	10 238 024
Art 1321	Etat et établissements nationaux	14 624 215	4 366 192	10 238 024	10 238 024
Op 10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	166 872 209	52 372 399	107 680 705	107 680 705
Art 1321	Etat et établissements nationaux	135 331 343	42 473 382	87 327 749	87 327 749
Art 1323	Provinces	31 540 866	9 899 017	20 352 956	20 352 956
Op 1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	12 358 800		587 641	587 641
Art 1321	Etat et établissements nationaux	12 358 800		587 641	587 641
Op 12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	106 000 000	70 326 172	35 163 086	35 163 086
Art 1321	Etat et établissements nationaux	106 000 000	70 326 172	35 163 086	35 163 086
Op 12919	ECLAIRAGE PUBLIC LED CA 2017/2021 (AP 5119)	50 704 637	40 563 710	10 140 927	10 140 927
Art 1321	Etat et établissements nationaux	39 003 567	31 202 854	7 800 713	7 800 713
Art 1323	Provinces	11 701 070	9 360 856	2 340 214	2 340 214
Op 13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	26 000 000		20 441 425	20 441 425
Art 1321	Etat et établissements nationaux	20 000 000		15 724 173	15 724 173
Art 1323	Provinces	6 000 000		4 717 252	4 717 252
Op 13321	RENOVATION IOH (AP 6021)	3 950 000		3 579 952	3 579 952
Art 1321	Etat et établissements nationaux	3 950 000		3 579 952	3 579 952


 Eddie MARDJI
 Contrôleur des Finances Publiques



Pour le Maire et par délégation
 Le 1^{er} Adjoint

 Jean-Jacques AUCHAIN



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

30 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Poste comptable : Trésorerie de la Province Sud

N° 08/2022.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**BUDGETS PRIMITIFS
EXERCICE 2022**

BUDGET DE TYPE M14/M4/M49

Budget consolidé **2**

Budget principal **4**

Section de fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement **5**

1 - Recettes réelles de fonctionnement **6**

2 - Recettes d'ordre de fonctionnement **10**

B - Dépenses de fonctionnement **11**

1 - Dépenses réelles de fonctionnement **12**

2 - Dépenses d'ordre de fonctionnement **18**

Section d'investissement

A) Recettes d'investissement **19**

1 - Recettes réelles d'investissement **19**

2 - Recettes d'ordre d'investissement **21**

B) Dépenses d'investissement **22**

1 - Dépenses réelles d'investissement **22**

2 - Dépenses d'ordre d'investissement **25**

C - Les restes à réaliser en section d'investissement **25**

D - Récapitulatif **26**

Budgets annexes

Eau **28**

Assainissement **35**

Ordures Ménagères **41**

Lotissement ZI La Coulée Tranche 4 **47**

NOTA BENE : les documents comptables des budgets 2022 sont à votre disposition au secrétariat du service des affaires générales.



BUDGET CONSOLIDÉ

BALANCE CONSOLIDÉE

La consolidation des résultats du budget général et des budgets annexes permet de présenter la situation financière générale de la collectivité. Ainsi, tous budgets confondus et après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser provenant de l'exercice 2021, le budget primitif 2022 s'établit à **6 378 362 600 F CFP** en dépenses et **6 398 805 431 F CFP** en recettes.

La balance consolidée du budget primitif 2022 se présente ainsi :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses réelles des deux sections de l'exercice, sans les opérations d'ordre de section à section ni les excédents des exercices antérieurs.

I - Mouvements réels	Budget 2022		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 107 668 100	3 726 475 861	381 192 239
Section d'investissement	970 767 611	1 515 985 903	- 545 218 292
TOTAUX	5 078 435 711	5 242 461 764	- 164 026 053

II - Les mouvements d'ordre, internes, qui entraînent à la fois un mouvement en dépense et un mouvement en recette, et qui sont par conséquent, toujours équilibrés.

II - Mouvements d'ordre	Budget 2022		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	22 294 879	413 515 808	- 391 220 929
Section d'investissement	413 515 808	22 294 879	391 220 929
TOTAUX	435 810 687	435 810 687	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2021 qui sont prises en compte en 2022.

III - Affectation de résultat 2021	Budget 2022		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	11 453 609	1 424 919	10 028 690
Section d'investissement	505 083 069	123 132 369	381 950 700
TOTAUX	516 536 678	124 557 288	391 979 390

IV - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2022 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Budget 2022		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 141 416 588	4 141 416 588	-
Section d'investissement	1 889 366 488	1 661 413 151	227 953 337
TOTAUX	6 030 783 076	5 802 829 739	227 953 337

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Provenant de la comptabilité d'engagement, ils représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réallser	Budget 2022		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	368 022 355	575 532 861	- 207 510 506
TOTAUX	368 022 355	575 532 861	- 207 510 506

VI - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2022 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Budget 2022		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 141 416 588	4 141 416 588	-
Section d'investissement	2 257 388 843	2 236 946 012	20 442 831
TOTAUX	6 398 805 431	6 378 362 600	20 442 831



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

Cette section regroupe les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, dont les établissements publics de la Ville, et à celui des syndicats intercommunaux. De plus, y sont regroupés les mouvements ayant trait à l'entretien du patrimoine communal et au soutien d'associations.

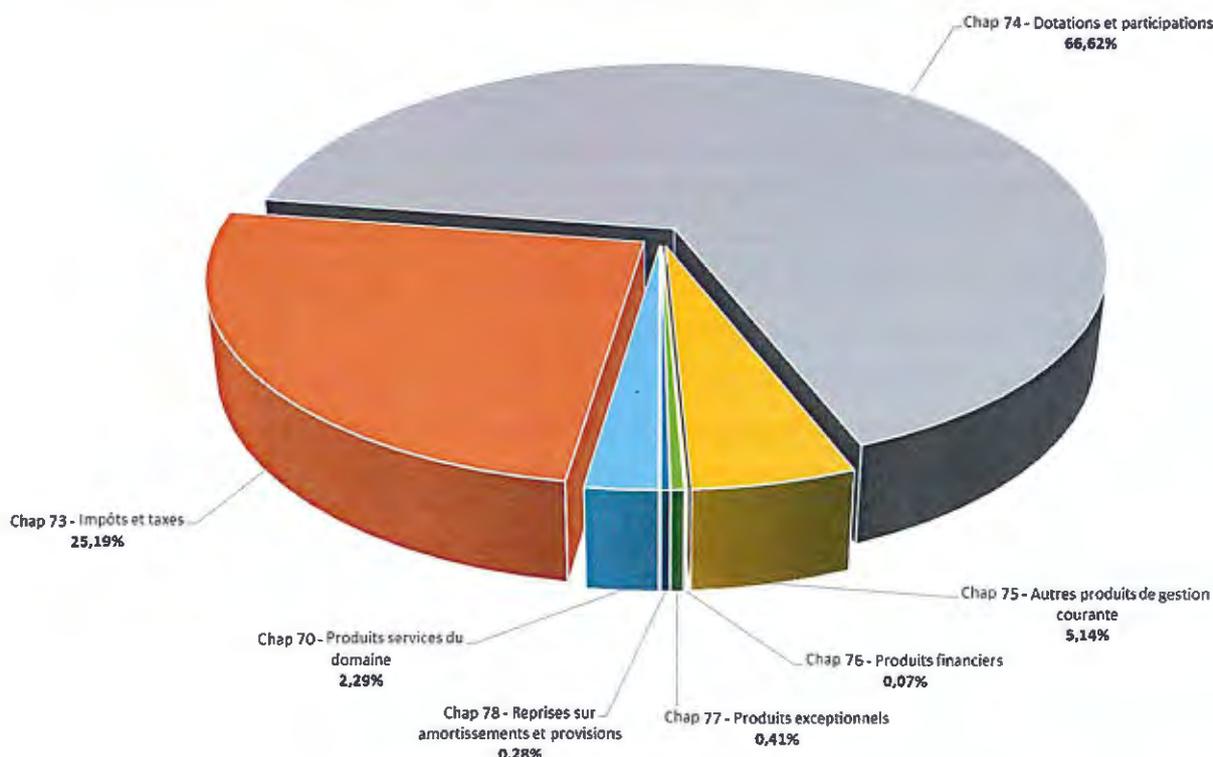
A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement proviennent principalement du fond intercommunal de péréquation pour le fonctionnement versé par la Nouvelle-Calédonie, des dotations de l'État, du produit de la fiscalité et des subventions et participations diverses. Ces recettes sont complétées des produits de l'exploitation des services publics (billetterie, droits d'entrée,...), mais également des produits de l'occupation ou de l'utilisation du domaine (locations de salles, droits de place).

Au budget primitif 2022, elles se répartissent comme suit:

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2021	BP 2022	Différence
Chap 013 - Atténuations de charges	430 000	-	- 430 000
Chap 70 - Produits services du domaine	78 095 195	83 168 283	5 073 088
Chap 73 - Impôts et taxes	886 123 075	914 830 000	28 706 925
Chap 74 - Dotations et participations	2 465 733 021	2 419 138 100	- 46 594 921
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	161 336 462	186 700 000	25 363 538
Chap 76 - Produits financiers	2 550 000	2 550 000	-
Chap 77 - Produits exceptionnels	38 513 000	15 000 000	- 23 513 000
Chap 78 - Reprises sur amortissements et provisions	43 223 022	10 000 000	- 33 223 022
Total recettes réelles de fonctionnement	3 676 003 775	3 631 386 383	- 44 617 392
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (et 777)	17 593 549	1 024 402	- 16 569 147
Total recettes d'ordre de fonctionnement	17 593 549	1 024 402	- 16 569 147
Chap 002 - Excédent d'exploitation reporté	130 352 303	-	- 130 352 303
Total affectation des résultats N-1	130 352 303	-	- 130 352 303
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 823 949 627	3 632 410 785	- 61 186 539

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 44 617 392 F CFP entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 (-1,2 %).

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes liées aux ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes (articles 701 à 708) représentent 2,3% des recettes réelles de fonctionnement.

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
70311	Concessions dans les cimetières	1 310 000	1 000 000	- 310 000
70312	Redevances funéraires	155 000	-	- 155 000
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	7 775 000	15 500 000	7 725 000
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	2 770 000	2 500 000	- 270 000
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	3 400 000	2 400 000	- 1 000 000
70688	Autres prestations de services	1 466 000	-	- 1 466 000
7082	Commissions	9 124 000	7 200 000	- 1 924 000
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	44 865 195	47 618 283	2 753 088
70872	Remboursement par les budgets annexes	6 950 000	6 950 000	-
7088	Autres produits - Activités annexes	280 000	-	- 280 000
TOTAL CHAPITRE 70		78 095 195	83 168 283	5 073 088

L'augmentation constatée (+ 5 073 088 F CFP) s'explique principalement par la réévaluation des contrats de coréalisation (Article 7062) et par l'augmentation du remboursement des charges de personnel par les budgets annexes (Art. 70841).

Articles « 7062 / 70631 / 70632 – Redevances et droits des services à caractère culturel, sportif et de loisirs » :

Recettes des diverses activités proposées par la Ville (piscine, ateliers seniors, stages de vacances, manifestations culturelles et sportives).

Une réévaluation des contrats de coréalisation pour les spectacles sera réalisée en 2022 pour tendre vers un rapport de recettes de 30% (par rapport à 10% en moyenne).

Article « 7088 – Autres produits d'activités annexes » :

L'inscription de 7 200 000 F CFP à cet article correspond aux recettes publicitaires : agenda de la Ville et panneaux d'affichage numérique.

Article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » :

Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes pour 47 618 283 F CFP dont 8 620 219 F CFP pour le budget Eau, 23 448 891 F CFP pour le budget Assainissement et 15 549 173 F CFP pour le budget Ordures Ménagères. On retrouve ces crédits dans chaque budget annexe en dépenses d'exploitation à l'article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

On constate une augmentation de 2 753 088 F CFP de 2021 à 2022 correspondant à une augmentation de 1,5% des charges de personnel affectées aux budgets annexes.

Article « 70872 – Remboursement de frais par les budgets annexes » :

A cet article sont inscrits 6 950 000 F CFP de remboursements de frais par les budgets annexes dont 5 450 000 F CFP provenant du budget Assainissement et 1 500 000 F CFP provenant du budget Ordures Ménagères.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

En 2022, les impôts et taxes connaissent une augmentation de 28 706 925 F CFP par rapport à 2021 (+ 3,2%).

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
7321	Centimes additionnels - Enregistrement	170 000 000	180 000 000	10 000 000
7322	Centimes additionnels - IRVM	18 000 000	18 000 000	-
7323	Centimes additionnels - Patentes	267 192 000	294 000 000	26 808 000
7324	Centimes additionnels - Licences	1 330 000	1 330 000	-
7325	Centimes additionnels - Fonciers	219 000 000	219 000 000	-
732	Total centimes additionnels sur imposition	675 522 000	712 330 000	36 808 000
7351	Taxe sur l'électricité	162 000 000	162 000 000	-
7374	Produits des amendes de police	15 000 000	8 000 000	- 7 000 000
7375	Produits des taxes de circulation	27 500 000	27 500 000	-
7378	TCA	5 000 000	5 000 000	-
7388	Autres taxes diverses	1 101 075	-	- 1 101 075
TOTAL CHAPITRE 73		886 123 075	914 830 000	28 706 925

Article « 732 – Centimes additionnels sur impositions territoriales » :

Les centimes additionnels augmentent de 36 808 000 F CFP de 2021 à 2022 (+ 5,45%). La différence est due pour deux tiers à la hausse des centimes sur patente (+ 26 808 000 F CFP) et pour un tiers à celle des droits d'enregistrement (+ 10 000 000 F CFP), tenant compte d'un retour à la normale des transactions immobilières.

Article « 7374 – Produits des amendes de police » :

Cet article enregistre les amendes de police reversées à la Ville. Le remboursement qui est effectué est aléatoire dans son montant, par prudence, un montant moyen est affecté.

Article « 7375 – Produits des taxes de circulation » :

Redevances communales applicables aux nouvelles immatriculations et aux transferts de cartes grises.

Article « 7378 – Taxe communale d'aménagement » :

Créée en 2010, la taxe communale d'aménagement (TCA) évolue en fonction des demandes de permis de construire autorisés sur la commune. Depuis la réforme de la TCA applicable au 1^{er} février 2020, les conditions de mise en recouvrement ont été modifiées de sorte que la prévision des recettes est incertaine.

Par prudence, et faute de projets d'envergure de surcroît susceptibles de se terminer en 2022, la prévision de recette est envisagée à un niveau faible de 5 000 000 F CFP comparable à l'inscription 2021.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 « Dotations et participations », qui représente deux tiers (66,6%) des recettes réelles de fonctionnement, diminue de 46 594 921 F CFP par rapport au budget 2021 (-1,89%) s'expliquant notamment par une diminution du Fond Intercommunal de Péréquation. Il se répartit comme suit :

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
7411	Dotation forfaitaire	534 000 000	534 000 000	-
7412	Dotation aménagement	235 000 000	236 000 000	1 000 000
74122	DETR	67 926 372	67 500 000	- 426 372
7431	Dotation de l'exercice FIP	1 434 000 000	1 364 390 000	- 69 610 000
745	Dotations spéciale au titre des instituteurs	336 000		- 336 000
74718	Autres - État - Hors Contrat d'Agglomération	5 999 523	8 392 000	2 392 477
74718	Autres - État - Contrat d'Agglomération	51 750 000	63 000 000	11 250 000
7472	Nouvelle-Calédonie		8 500 000	8 500 000
74721	Dotation courante	8 000 000		- 8 000 000
74722	Dotation exceptionnelle	25 686 272	43 700 000	18 013 728
7473	Provinces - Hors Contrat d'Agglomération	60 000 000	55 328 600	- 4 671 400
7473	Provinces - Contrat d'Agglomération	22 875 000	28 827 500	5 952 500
74748	Autres communes	742 000		- 742 000
7478	Autres organismes	15 500 000	5 500 000	- 10 000 000
7485	Dotation pour titre sécurisés	3 917 854	4 000 000	82 146
TOTAL CHAPITRE 74		2 465 733 021	2 419 138 100	- 46 594 921

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'État aux collectivités territoriales et se compose de deux parts : la dotation forfaitaire et la dotation d'aménagement, toutes deux basées sur des critères tels que la population, la superficie.

Article « 7411 – Dotation forfaitaire (DGF) » :

La dotation forfaitaire est le tronc commun perçu par les collectivités bénéficiaires dont le calcul est fondé notamment sur la population et la superficie de la commune.

Article « 7412 – Dotation aménagement (DGF) » et « 74122 - DETR (DGF) » :

La dotation d'aménagement correspond à la part de la péréquation dont les deux composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées (on distingue la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de la dotation d'aménagement).

Article « 7431 – Dotation FIP » et « 7432 – Dotation FIP Réajustement » :

Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes est alimenté par une quote-part de 15% au moins des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie. Un comité de gestion comprenant des représentants de l'État, de la Nouvelle-Calédonie et des communes, est chargé de répartir ce fonds en dotations par commune selon leurs charges respectives et leur nombre d'habitants.

La ville prévoit une diminution de 69 610 000 F CFP, soit - 4,9% pour 2022 de budget à budget mais bien 5% par rapport à la somme effectivement versée en 2021 (1 436 MF).

Article « 745 – Dotation spéciale au titre des instituteurs » :

Cet article enregistre les versements de l'État à la commune pour compenser les charges afférentes aux logements occupés par des instituteurs.

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Hors Contrat d'Agglomération) » :

Il est prévu 8 392 000 F CFP de recettes dont 3 500 000 F CFP de la Mission des Affaires Culturelles (MAC) pour la saison culturelle du CCMD (1,5 MF) et pour le Festival Francôcéanie (2 MF) ainsi que 4 892 000 F CFP du Fond Pacifique pour le financement du projet Wolbachia.

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Contrat d'Agglomération) » :

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération, la participation de l'État sera de 63 000 000 F CFP dont 42 000 000 F CFP pour l'opération « III-2-1 Mesures jeunesse et prévention » et 21 000 000 F CFP pour l'opération « III-2-2 Projet socioculturel global de Saint-Louis (partie fonctionnement) ».

Articles « 7472 – Nouvelle-Calédonie » :

La Nouvelle-Calédonie participera à hauteur de 3 500 000 F dans le cadre du travail réalisé par la Police Municipale pour les constructions illicites et à hauteur de 5 000 000 F CFP pour les actions culturelles dont la saison culturelle du CCMD (2 MF) et le Festival Francôcéanie 3 MF).

Articles « 74721 – Dotation courante » (Nouvelle-Calédonie) :

La dotation annuelle de 8 000 000 F CFP, prévue pour l'entretien des cours d'eau n'est pas reconduite en 2022.

Articles « 74722 – Dotation exceptionnelle » (Nouvelle-Calédonie) :

34 200 000 F CFP de recettes sont inscrits à cet article dont 12 500 000 F CFP pour poursuivre la campagne d'enlèvement des épaves de voiture (VHU) et 31 200 000 F CFP d'aide financière pour le remboursement d'un trop perçu de FIP en 2018 et 2019.

Article « 7473 – Participations de la province Sud (hors contrat d'agglomération) » :

La participation de la province Sud (hors contrat d'agglomération) s'élève à pour 55 328 600 F CFP dont :

- ✓ 5 000 000 F CFP pour les actions de la DSAP dont 2 000 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD et 3 000 000 F CFP pour le Festival Francôcéanie,
- ✓ 1 000 000 F CFP pour la révision du PUD,
- ✓ 35 000 000 F CFP pour les missions de la Police Municipale,
- ✓ 14 328 600 F CFP pour la mise en place de l'accompagnement à la scolarité.

Article « 7473 – Participations de la Province Sud (contrat d'agglomération) » :

La participation de la province Sud s'élève à 28 827 500 F CFP dont 22 175 000 F CFP pour l'opération « III-2-1 Mesures jeunesse et prévention » et 6 652 500 F CFP pour l'opération « III-2-2 Projet socioculturel global de Saint-Louis (partie fonctionnement) ».

Article « 7478 – Participations des autres organismes » :

Sont prévus 5 500 000 F CFP de participations dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société Industrielle des Eaux du Mont-Dore (SIEM).

Article « 7485 – Dotation pour titres sécurisés » :

La dotation pour les titres sécurisés est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identités.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Les recettes attendues au titre du chapitre 75 augmentent de 15,72% par rapport au budget 2021 et s'élèvent à 186 700 000 F FCP pour 2022 ; Ces recettes représentent un peu plus de 5% des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent ainsi :

Article	Intitulé	Budget total 2020	BP 2022	Différence
752	Revenus des immeubles	45 100 000	71 200 000	26 100 000
7571	Redevances versées - EEC	82 636 462	82 500 000	- 136 462
7573	Redevances versées - SODEMO	3 600 000	3 000 000	- 600 000
758	Produits divers de gestion courante	30 000 000	30 000 000	-
TOTAL CHAPITRE 75		161 336 462	186 700 000	25 363 538

Article « 752 – Revenus des immeubles » :

Cet article inclut des baux récurrents ou occasionnels (SAEML Mont-Dore Environnement, Maison de l'Autisme, Marché municipal, locations du domaine communal...). L'augmentation constatée de 26 100 000 F CFP correspond au loyer que percevra la commune pour la location des logements de la Gendarmerie à Saint-Michel.

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Cet article enregistre les versements des surprix communaux par la SODEMO ainsi que les redevances pour mise à disposition d'ouvrages versées par EEC.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante »

Au vu des constructions en cours et à venir sur le territoire communal, la Ville prévoit 30 000 000 F CFP pour les droits aux branchements comme en 2021.

Chapitre 76 - Produits financiers

L'article « 76233 – Remboursement de frais par les budgets annexes », constate le remboursement au budget principal des intérêts de la dette des budgets annexes, en l'occurrence du budget annexe Eau pour un montant de 2 550 000 F CFP.

On retrouve ce montant dans le budget annexe Eau dans ses dépenses d'exploitation à l'article « 6618 – Intérêts des autres dettes ».

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 166 000	15 000 000	2 834 000
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	12 500 000	-	- 12 500 000
775	Produits des cessions d'immobilisations	13 794 000	-	- 13 794 000
7788	Poduits exceptionnels divers	53 000	-	- 53 000
TOTAL CHAPITRE 77		38 513 000	15 000 000	- 23 513 000

Article « 7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » :

15 000 000 F CFP sont prévus à cette article en prévision de décisions de justice favorables.

Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions

Le chapitre 78 regroupe les prévisions relatives aux reprises de provisions que la Ville a constituées par le passé.

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
7817	Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	43 223 022	10 000 000	- 33 223 022
TOTAL CHAPITRE 78		43 223 022	10 000 000	- 33 223 022

Article « 7817 – Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » :

La ville prévoit une reprise de 10 000 000 F CFP sur ses provisions.

2 – RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée »

1 024 402 F CFP sont portés à l'article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » concernant la reprise au résultat de la part 2021 de la subvention perçue dans le cadre de l'acquisition d'un camion de pompier en 2015.

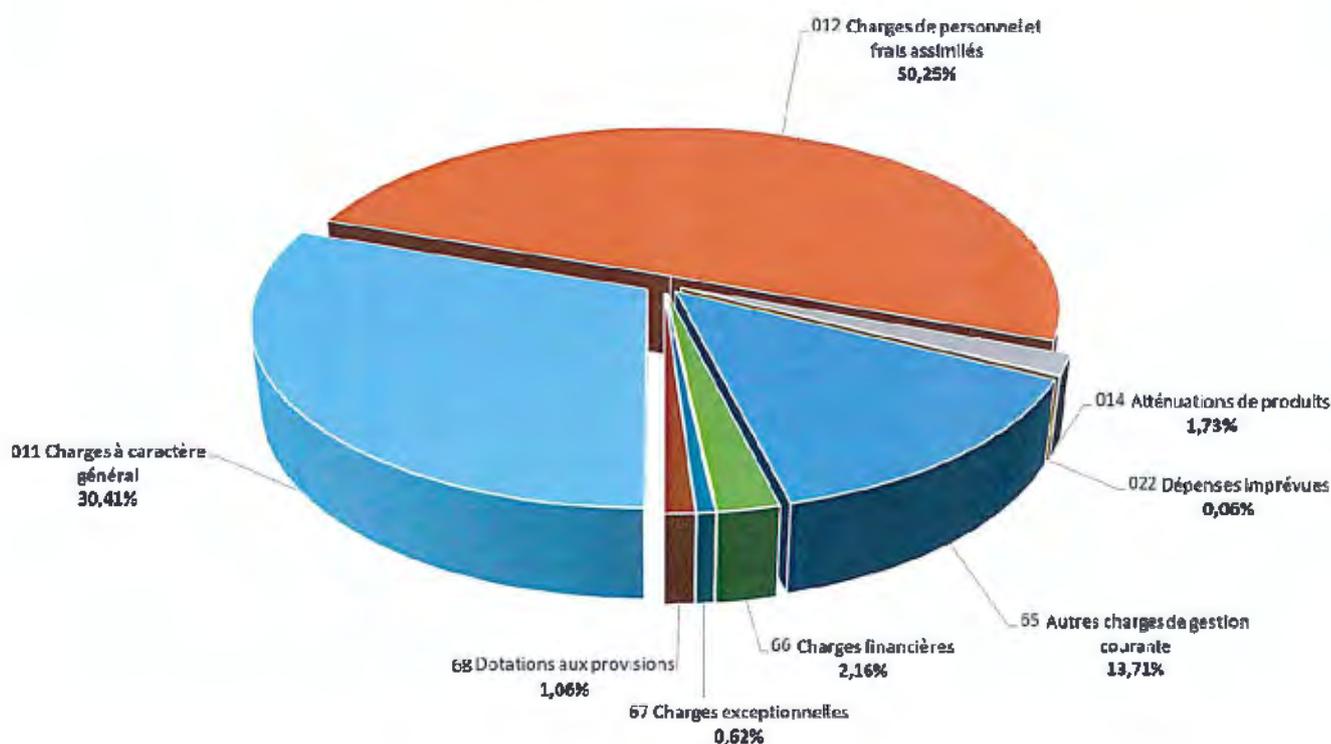
B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, électricité, frais de télécommunication et paiement des prestations de services), petit entretien (nettoyage, réparations), participation aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux etc.), paiements des intérêts des emprunts et dettes et des frais financiers.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit au budget primitif 2022 :

Chapitre	Budget total 2021	BP 2022	Différence
011 Charges à caractère général	1 070 047 901	1 002 478 840	- 67 569 061
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 611 619 256	1 656 896 902	45 277 646
014 Atténuations de produits	40 806 272	56 996 958	16 190 686
022 Dépenses imprévues	6 251 645	2 000 000	- 4 251 645
65 Autres charges de gestion courante	454 208 092	451 883 113	- 2 324 979
66 Charges financières	72 000 000	71 200 000	- 800 000
67 Charges exceptionnelles	21 341 000	20 590 000	- 751 000
68 Dotations aux provisions	-	35 000 000	35 000 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 276 274 166	3 297 045 813	20 771 647
023 Virement à la section d'investissement	287 312 314	105 364 972	- 181 947 342
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 363 147	230 000 000	- 30 363 147
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	547 675 461	335 364 972	- 212 310 489
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 823 949 627	3 632 410 785	- 383 077 684

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre représente 30,41% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2022 au titre des charges à caractère général se répartissent de la manière suivante :

Compte	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
60	Achats et variation des stocks	207 206 381	208 533 000	1 326 619
61	Services extérieurs	677 859 238	624 147 200	- 53 712 038
62	Autres services extérieurs	184 967 282	169 798 640	- 15 168 642
63	Impôts, taxes et versements assimilés	15 000	-	- 15 000
TOTAL CHAPITRE 011		1 070 047 901	1 002 478 840	- 67 569 061

Les quatre tableaux suivants détaillent les comptes regroupés dans ce chapitre :

- ✓ Le compte « 60 – Achats et variations des stocks » comprend tous les achats non stockables (eau, énergie) ou non stockés tels que ceux afférents à des fournitures qui ne sont pas enregistrées dans un compte de stocks.

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Commentaires
60611	Eau et assainissement	18 788 520	18 500 000	Prévisions basées sur les réalisations des exercices précédents
60612	Energie - Electricité	93 135 663	93 000 000	
60622	Carburants	12 568 405	13 000 000	
60623	Alimentation	11 512 580	11 809 000	
60624	Produits de traitement	70 000	200 000	
60628	Autres fournitures non stockées	10 770 498	11 770 300	
60631	Fournitures d'entretien	8 236 367	8 816 000	
60632	Fournitures de petit équipement	22 892 898	20 050 200	
60633	Fournitures de voirie	1 395 032	3 300 000	
60636	Vêtements de travail	10 024 032	11 700 000	
6064	Fournitures administratives	2 782 909	2 866 000	
6065	Livres, disques, cassettes	1 153 014	1 000 000	
6067	Fournitures scolaires	13 876 463	14 521 500	
TOTAL COMPTE 60		207 206 381	208 533 000	

✓ Le compte « 61 – Services extérieurs » représente environ deux tiers des dépenses du chapitre 011:

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Commentaires
611	Contrats de prestations de services	155 786 787	184 200 000	En 2021, passage de contrats de prestations de service en prestations de service ponctuelles (Articles 61521, 6282, 6283 ...)
6132	Locations immobilières	1 782 795	1 500 000	Location linéaires archives
6135	Locations mobilières	18 328 764	14 980 000	
	<i>dont photocopieurs et autres matériels informatiques</i>	12 925 000	13 050 000	
	<i>dont autres locations</i>	5 403 764	1 930 000	Fontaine d'eau, nacelle, machine à affranchir, TPE, karcher...
61521	Terrains	20 564 058	9 680 000	Débroussaillage, nettoyage, démoustication ...
61522	Bâtiments	29 828 183	28 400 000	Entretiens des écoles et des infrastructures communales (peinture, traitement anti-termites, réparations de fuites ...) confiés à des entreprises
61523	Voies et réseaux	145 639 573	94 150 000	
	<i>dont entretien éclairage public et de la voirie</i>	130 192 210	75 000 000	Diminution du marché d'éclairage public et des fournitures pour l'entretien des voies et réseaux
	<i>dont poteaux incendie</i>	1 177 214	700 000	
	<i>dont campagne d'élagage, nettoyage des trottoirs du Centre-Ville et balayeuse</i>	11 891 250	3 000 000	
	<i>dont campagne VHU</i>		12 500 000	
	<i>dont évacuation cadavres d'animaux et épaves</i>	1 578 899	1 550 000	
	<i>dont autres dépenses</i>	800 000	1 400 000	
61524	Bois et forêts	140 000		
61551	Matériel roulant	33 464 889	23 500 000	
61558	Autres biens mobiliers	3 249 189	2 000 000	Entretien des photocopieurs, réparations divers équipements
6156	Maintenance	33 601 204	28 714 000	
	<i>dont entretien du site internet et des matériels et logiciels informatiques</i>	19 647 613	17 790 000	
	<i>dont entretien de la Vidéo Protection</i>	10 948 530	7 300 000	Modemisation et sécurisation de la Vidéo Protection
	<i>dont entretien du matériel d'incendie et de défense</i>	286 251	800 000	
	<i>dont entretien machinerie piscine et bâtiments annexes</i>	674 000	674 000	
	<i>dont entretien des climatiseurs CCMD et pôle Artistique</i>	1 480 714	1 400 000	
	<i>dont autres maintenance</i>	564 096	750 000	Entretien Marché Municipal (ascenseurs, montes charges, volets roulants...)
6168	Services extérieurs - Primes d'assurances - Autres	16 897 504	20 350 000	
617	Études et recherches	30 920 541	11 000 000	Levée topo, géomètre... 2021 : Frais d'études pour la réhabilitation du site de la carrière du Pont-des-Français, schéma de tranquillité publique Plan de Reprise des Activités
6182	Documentation générale et technique	1 094 509	1 138 200	
6184	Versements à des organismes de formation	4 798 637	10 600 000	Augmentation des frais de formation dans le cadre du CA 2017/2021 - Projet Saint-Louis
6188	Autres frais divers	181 762 605	193 935 000	
	<i>dont dépenses liées au contrat d'agglomération (hors projet Saint-Louis)</i>	109 260 000	120 770 000	Mesure jeunesse et prévention
	<i>dont éducation, animations et culture (401 + 450)</i>	10 880 000	9 000 000	
	<i>dont animations Conseil de Quartier</i>	1 750 000	1 000 000	
	<i>dont communication (102)</i>	31 461 967	28 000 000	
	<i>dont Wifi (110)</i>	4 881 536	5 260 000	
	<i>dont projet jeunesse Saint-Louis</i>	9 400 000	12 450 000	
	<i>dont accompagnement à la scolarité</i>	11 493 473	15 000 000	
	<i>dont autres dépenses</i>	2 635 629	2 455 000	Animations de Noël dans les quartiers, animations du marché municipal, analyses d'eau ...)
TOTAL COMPTE 61		677 859 238	624 147 200	

✓ Le compte « 62 – Autres services extérieurs » représente 16,94% du chapitre 011:

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Commentaires
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	961 320		
6226	Honoraires	920 460	10 920 000	
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 979 215	7 700 000	
6228	Divers	22 320 000	23 196 000	Principalement vacations des Sapeurs Pompiers Volontaires
6231	Annonces et insertions	9 925 735	12 685 000	
6232	Fêtes et cérémonies	28 291 425	23 700 000	
	dont Action Pâques	193 360	200 000	
	dont fête du sport, festival des arts et danse et animation de Noël	12 000 000	10 000 000	
	dont Festival culturel	-	4 500 000	Festival biennal
	dont installation des éclairages et char de Noël	12 915 820	8 000 000	
	dont événements officiels	682 245	500 000	
	dont événements tribu de Saint-Louis	2 500 000	500 000	
6236	Catalogues et imprimés	5 701 048	7 960 000	
6238	Divers	1 070 000	700 000	
6247	Transports collectifs	3 137 849	4 330 000	
6248	Divers	1 660 094	1 150 000	
6251	voyages et déplacements		3 600 000	AFM - Confrères des maires
6257	Réceptions	4 193 282	2 590 000	
6261	Frais d'affranchissement	2 597 102	1 500 000	
6262	Frais de télécommunications	23 532 425	24 100 000	
627	Services bancaires et assimilés	4 996 535	5 000 000	
6281	Concours divers (cotisations...)	3 927 203	3 737 000	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois comm	3 933 801	1 884 000	
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 894 685	7 400 000	
6288	Autres services extérieurs	46 925 103	27 645 640	En 2021, gros entretiens suite aux passages des cyclones Lucas et Niran
TOTAL COMPTE 62		184 967 282	169 798 640	

✓ Le compte « 63 – Impôts, taxes et versements assimilés » recense les charges suivantes :

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	5 000	-	
6358	Autres droits	10 000	-	
TOTAL COMPTE 63		15 000	-	-

Chapitre 012 - Charges de personnel

Les dépenses du chapitre « 012 – Charges de personnel » sont estimées à 1 656 896 902 F CFP. Elles représentent 50,25% des dépenses réelles de fonctionnement sur le budget principal qui supporte leur quasi totalité. Elles connaissent une augmentation de 45 277 646 F CFP par rapport à 2021.

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
64111	Rémunération principale	980 428 639	966 000 000	- 14 428 639
64118	Autres indemnités	171 226 858	190 090 048	18 863 190
64131	Rémunérations	32 262 984	51 110 000	18 847 016
64138	Autres indemnités	2 569 768	5 000 000	2 430 232
64511	Cotisations CAFAT	244 079 957	254 900 000	10 820 043
64512	Cotisations mutuelles	16 500 000	22 000 000	5 500 000
6453	Cotisations aux caisses de retraites	146 829 470	149 940 000	3 110 530
6472	Prestations familiales directes	15 471 580	15 606 854	135 274
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 250 000	2 250 000	-
TOTAL CHAPITRE 012		1 611 619 256	1 656 896 902	45 277 646

L'état du personnel communal au 31 décembre 2021 est le suivant :

Grades ou emplois	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		EFFECTIF NON POURVU
	Effectif total	dont temps partiel	Fonctionnaires	Contractuels	
Filière administrative	73	0	45	25	3
Filière technique	23	0	19	2	2
Filière sécurité	40	0	24	15	1
Filière incendie	19	0	16	2	1
Filière socio-éducative	1	0	0	0	1
Filière patrimoine et bibliothèque	2	0	1	1	0
Filière culture, jeunesse et sports	16	0	6	8	2
Sous total	174	0	111	53	10
Contractualisation	93	10	0	81	12
Convention collective	23	1	0	23	0
TOTAL CCSP + Contratualisation	116	11	0	104	12
TOTAL	290	11	111	157	22
	290		268		

Au Budget Primitif 2022, il est proposé :

➤ La création :

- ☉ d'un poste de catégorie B de la filière administrative des communes d'adjoint au chef du service des Finances.

➤ La transformation :

- ☉ de trois poste de catégorie D relevant de la délibération n° 44/12/IX en poste de gardiens de police municipale de catégorie C de la filière sécurité suite à l'intégration d'agents contractuels par le biais de la sélection professionnelle 2021,
- ☉ d'un poste de catégorie D relevant de la délibération n° 44/12/IX en poste de gardiens de police municipale de catégorie C de la filière sécurité pour la nomination d'un lauréat de concours,
- ☉ d'un poste de catégorie C en poste de catégorie B de la filière sécurité suite à la nomination d'un agent au grade supérieur,

- ⊗ de deux postes de catégorie C – adjudants de la filière incendie en catégorie B – major de la filière sécurité, dans le cadre d'une nomination aux grades supérieurs,
- ⊗ d'un poste de catégorie D en poste de catégorie C de la filière administrative suite à l'intégration d'un agent contractuel par le biais de la sélection professionnelle 2021,
- ⊗ d'un poste d'aide-maternelle en poste d'agent polyvalent itinérant de catégorie D relevant de la délibération n° 44/12/IX,
- ⊗ d'un poste d'assistante de direction en gestionnaire RH de catégorie B,
- ⊗ d'un poste de catégorie B en catégorie A au Cabinet du Maire.

➤ 7 départs à la retraite de fonctionnaires dont un fonctionnaire et 6 contractuels

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (dont Chapitre 657)

Ce chapitre représente 13,71% des dépenses réelles de fonctionnement. Il recense le reste des charges de gestion courante et se compose essentiellement des subventions.

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
651	Redevances pour concessions, brevets, licences	1 848 460	2 081 000	232 540
6531	Indemnités (au Maire et aux adjoints)	39 022 136	38 215 340	- 806 796
6532	Frais de mission		1 500 000	1 500 000
6533	Cotisations de retraite	3 281 127	3 400 000	118 873
6535	Formation	230 686	500 000	269 314
6541	Créances admises en non valeur	5 000 000	2 000 000	- 3 000 000
6554	Contributions aux organismes de regroupement	510 000	-	- 510 000
657	Subventions	404 315 683	404 186 773	- 128 910
	dont 65733 - Provinces	13 000 000	14 000 000	1 000 000
	dont 6573581 - SIGN	27 500 000	27 500 000	-
	dont 6573582 - SMTU	21 523 000	45 456 773	23 933 773
	dont 657361 - Caisse des écoles	159 000 000	140 000 000	- 19 000 000
	dont 657362 - CCAS	110 000 000	110 000 000	-
	dont 65738 - Autres organismes publics	2 400 000	2 400 000	-
	dont 6574 - Aux associations et autres personnes de droit privé	70 892 683	64 830 000	- 6 062 683
	TOTAL CHAPITRE 65	454 208 092	451 883 113	- 2 324 979

Article « 65733 – Subventions de fonctionnement – provinces » :

Participation de la Ville dans le cadre du partenariat avec la province Sud pour l'équipement informatique de base des écoles dans le cadre du projet ODI4 (Opération Développement d'Internet).

Article « 65735 – Subventions de fonctionnement – Groupement de collectivités » :

La somme de 72 956 773 F CFP sera répartie entre les syndicats intercommunaux dont la Ville est membre. A ces subventions de fonctionnement s'ajoute une subvention d'équipement pour le SIGN.

- SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) : 27 500 000 F CFP
- SMTU (Syndicat Mixte des Transports Urbains) : 45 456 773 F CFP

A noter que la subvention du SMTU est désormais portée par les seuls crédits de fonctionnement.

Article « 657361 – Subventions de fonctionnement – Caisse des écoles » :

La Caisse Des Écoles ayant épuisé son fonds de roulement sur les exercices 2019 et 2020, la subvention 2021 a été portée à 159 000 000 F CFP. En 2022 la subvention prévue s'élève à 140 000 000 F CFP.

Article « 657362 – Subventions de fonctionnement – CCAS » :

La subvention au CCAS reste du même niveau qu'en 2021.

Article « 65738 – Subventions de fonctionnement – Autres organismes publics » :

Cet article correspond à la participation de la Ville au GIE SERAIL relative aux données cartographiques.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre enregistre les charges relatives à la gestion financière, à l'exclusion des services bancaires qui sont inscrits au sein du compte 62 « Autres services extérieurs ». Toutes les charges financières sont enregistrées au compte 66 qu'elles aient un caractère habituel ou exceptionnel.

Ces charges représentent 2,16% des dépenses réelles de fonctionnement :

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Commentaires
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 953 188	69 200 000	Intérêts des emprunts contractualisés
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	7 417 895		
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	3 628 917	2 000 000	Intérêts sur la mise à disposition de la ligne de trésorerie (sera ajustée en cour d'année en fonction de la négociation de la ligne de trésorerie)
TOTAL CHAPITRE 66		72 000 000	71 200 000	

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce poste représente 0,62% des dépenses réelles de fonctionnement.

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Différence
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	36 643		- 36 643
6714	Bourses et prix	651 000	700 000	49 000
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 811 591	7 500 000	- 1 311 591
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 059 521	8 000 000	- 1 059 521
6748	Autres subventions exceptionnelles	2 782 245	4 390 000	1 607 755
TOTAL CHAPITRE 67		21 341 000	20 590 000	- 751 000

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »

Sont prévus à cet article 7 500 000 F CFP de remboursement de subventions perçues dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2017/2021.

Article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) » :

Ces crédits budgétaires permettront de couvrir d'éventuelles annulations de titres de redevance des ordures ménagères émises avant 2013 (avant création des budgets annexes), des titres de recettes d'autres natures (TCA et autres recettes portant sur des exercices antérieurs à 2022) ainsi que des annulations de spectacles durant l'exercice 2021.

Article « 6748 – Autres subventions exceptionnelles » :

Une enveloppe de 4 390 000 F CFP est prévue à cet article pour les demandes de subventions exceptionnelles formulées en cours d'exercice, par des associations culturelles, sportives ou à caractère éducatif.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions

Il est proposé d'inscrire la somme de 35 000 000 F CFP à l'article « 6817 – *Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants* » en prévision d'une éventuelle augmentation de la participation au Syndicat Mixte Transports Urbains (SMTU).

Chapitre 014 - Atténuation de produits.

Le compte 739 est destiné aux reversements et restitutions d'impôts et de taxes de la collectivité au profit de tiers. Le chapitre 014 représente de 1,73% des dépenses réelles de fonctionnement.

56 996 958 F CFP sont prévus à l'article « 73918 – *Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés* » dont :

- 26 419 397 F CFP pour le reversement à la Nouvelle-Calédonie des frais de mise en recouvrement de la fiscalité, soit 4% des centimes additionnels perçus par la commune en 2020.
- 31 200 000 F CFP pour le remboursement du trop perçu de FIP fonctionnement des exercices 2018 et 2019 à la Nouvelle-Calédonie.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues

L'article L221-3 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie permet l'inscription d'une provision pour dépenses imprévues au budget primitif, dans la limite de 7,5 % des dépenses de la section.

Pour l'exercice 2022, la somme inscrite à ce chapitre est de 2 000 000 F CFP.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à l'autofinancement (l'épargne brute) de la Ville. L'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement doit permettre de couvrir les dépenses d'amortissement et d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement (dont le remboursement du capital de la dette)

Chapitre 042 - Dotations aux amortissements

Article « 6811 – *Dotations aux amortissements* » :

Les amortissements des biens incorporels et corporels sont imputables à l'article « 6811 - *Dotations aux amortissements sur immobilisations* » et sont estimés à 230 000 000 F CFP pour l'année 2022.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 105 364 972 F CFP permet l'équilibre budgétaire.



Section d'investissement

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses nécessaires aux programmes d'investissement engagés à l'initiative de la Ville ainsi qu'aux travaux de maintien en l'état de son patrimoine.

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section investissement est constitué de ressources propres d'origine interne (les excédents de fonctionnement, les provisions, les cessions d'immobilisation etc.) et de ressources propres d'origine externe (subventions d'investissement essentiellement). Les recettes d'investissement se répartissent comme suit au budget primitif 2022 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget total 2021	BP 2022	Différence
Chap 13,20,23, 45 - Recettes d'investissement réelles	393 281 429	274 998 681	- 118 282 748
Chap 024 - Produits des cessions	-	110 282 258	110 282 258
Chap. 16 - Emprunt	603 076 500	431 196 942	- 171 879 558
Chap 26 - Participations et créances rattachées à des participations	16 569 147	-	- 16 569 147
Chap 27 - Autres immobilisations financières	12 000 000	12 131 599	131 599
Total recettes réelles d'investissement	1 024 927 076	828 609 480	- 196 317 596
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	287 312 314	105 364 972	- 181 947 342
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	243 794 000	230 000 000	- 13 794 000
Chap 041 - Opérations patrimoniales	268 000 000	-	-
Total recettes d'ordre d'investissement	799 106 314	335 364 972	- 195 741 342
Art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	334 224 910	388 278 626	54 053 716
Art 001 - Excédent d'investissement reporté	36 316 326	-	-
Total affectation de résultat	370 541 236	388 278 626	54 053 716
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 194 574 626	1 552 253 078	- 338 005 222

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'entendent de l'ensemble des recettes d'investissement de l'exercice entraînant des mouvements réels. Elles représentent **53.67%** des recettes totales d'investissement.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Poids (en %)
Chap 13,20,23, 45 - Recettes d'investissement réelles	274 998 681	33,19%
Total recettes d'investissement affectées à une opération	274 998 681	33,19%
Chap 024 - Produits des cessions	110 282 258	13,31%
Chap 16 - Emprunt	431 124 450	52,03%
Chap 27 - Autres immobilisations financières	12 131 599	1,46%
Total recettes d'investissement non affectées à une opération	553 538 307	66,81%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	828 536 988	100,00%

Recettes réelles d'investissement individualisées

a) Recettes issues du contrat d'agglomération :

Pour 2022, la Ville inscrit 125 969 797 F CFP de recettes dans le cadre du Contrat d'Agglomération dont :

N° Op	Intitulé	Part.	Taux	Tranche 2022	Reliquats 2021	Total BP 2022
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2022	État	64,36%	25 744 000	8 789 098	34 533 098
		PS	15%	6 000 000	2 048 423	8 048 423
13120	PHOTOVOLTAIQUE	État	50%	100 000 000	-	100 000 000
		PS	15%	30 000 000	-	30 000 000
Total Recettes CA 2017/2021				161 744 000	10 837 521	172 581 521

b) Recettes hors contrat d'agglomération :

N° Op	Intitulé	Provenance	BP 2022
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES	PS	616 000
		État - FIPD	1 480 000
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	État - ANS	13 871 160
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	NC - ACE	7 500 000
13321	RENOVATION IOH	État - ANS	8 350 000
		Prony ressources	13 000 000
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES	PS	15 000 000
2100	NETTOYAGES DE TERRAINS	Particulier	5 000 000
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA	OFB	4 000 000
8513	VIDEO PROTECTION	État - FIPD	33 600 000
Total Recettes hors CA			102 417 160

Opération « 0200 - EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) » :

A cette opération sont prévus 616 000 F CFP de la province SUD pour l'installation de composteurs dans les écoles ainsi que 1 480 000 F CFP du FIPD pour le financement des gilets pare-balles et de caméras piétonnes.

Opération « 1200 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) » :

13 871 160 F CFP de l'Agence Nationale du Sport sont prévus dont :

- ✓ 1 371 160 F CFP pour la mise en éclairage du terrain de football de Saint-Louis (30% perçus en 2021),
- ✓ 2 500 000 F CFP pour l'éclairage des équipements sportifs du parc Galinié
- ✓ 3 500 000 F CFP pour la réfection de la piste d'athlétisme de Plum
- ✓ 4 400 000 F CFP pour l'homologation du stade de football Victorin Boewa
- ✓ 2 100 000 F CFP pour la réfection des terrains de tennis de Boulari

Opération « 1300 - DEVELOPPEMENT DURABLE » :

7 500 000 F CFP de participation de l'Agence Calédonienne de l'Énergie pour le remplacement de climatiseurs vétustes et non conformes.

Opération « 13321 - RENOVATION IOH » :

Il est inscrit la somme de 21 350 000 F CFP en recettes sur cette opération dont 13 000 000 F CFP de Prony Ressources et 8 350 000 F CFP de l'Agence Nationale du Sport (30% perçus en 2021).

Opération « 2100 - NETTOYAGES DE TERRAINS » :

L'inscription de 5 000 000 F CFP correspond au remboursement de nettoyages de terrains par leur propriétaire, on retrouve le même montant en dépenses.

Opération « 6811 - AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411) » :

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) participera à hauteur de 4 000 000 F CFP dans le cadre du projet de mise en place du Conservatoire des Araucariacée.

Opération « 8513 - VIDEO PROTECTION (AP 2113) » :

Il est prévu 33 600 000 F CFP provenant de l'État dans le cadre du renforcement de la vidéo protection sur Saint-Louis.

Recettes réelles d'investissement non-individualisées ou financières

Chapitre 024 – Produit de cessions

Un montant prévisionnel minimum de vente pour 110 282 258 F CFP est prévu pour les cessions des lot n° 75, 1015, 1017 et 1018 de la ZI de La Coulée pour 12 282 258 F CFP et des actions de la SAEM Mont-Dore Environnement.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

A l'article « 27638 – *Autres établissements publics* » est inscrite la somme de 12 190 000 F CFP correspondant au remboursement au budget principal du capital de la dette contractée avant 2019 par le budget annexe Eau. On retrouve ce montant à l'article « 1687 – *Autres dettes* » en dépenses d'investissement du budget annexe Eau.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

A l'article « 1641 – *Emprunts en euros* » sont inscrits 431 138 541 F CFP d'emprunts pour financer le budget d'investissements 2022.

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements des biens corporels et incorporels sont inscrites en dépenses de la section de fonctionnement à l'article « 6811 – *Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles* » pour un montant de 230 000 000 F CFP.

Il convient d'affecter la somme équivalente en recettes de la section d'investissement au chapitre « 28 - *Amortissements des immobilisations* ».

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Un transfert provenant de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 105 364 972 F CFP permet l'équilibre budgétaire.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire :

- ✓ 388 278 626 F CFP à l'article « 1068 - *Excédent de fonctionnement capitalisé* » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux de voirie, acquisition de titres etc.). Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et les différences sur réalisations d'immobilisation, en cas de moins-value sur la cession d'un élément du patrimoine.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget total 2021	BP 2022	Différence
Chap 20, 21,23, 45 - Dépenses d'investissement réelles	1 327 468 378	842 569 490	- 484 898 888
Chap 13 - Subventions d'équipements	-	1 623 269	1 623 269
Chap 16 - Emprunt et dettes assimilés	450 000 000	430 000 000	- 20 000 000
Chap 020 - Dépenses imprévues	239 830	-	- 239 830
Chap 204 - Subventions d'équipement	130 841 869	38 130 000	- 92 711 869
Chap 26 - Participations et créances rattachées à des participants	156 000	-	- 156 000
Chap 27 - Autres immobilisations financières	275 000	-	- 275 000
Total dépenses réelles d'investissement	1 908 981 077	1 312 322 759	- 596 658 318
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 593 549	1 024 402	- 16 569 147
Chap 041 - Autres immobilisations financières	268 000 000	-	- 268 000 000
Total dépenses d'ordre d'investissement	285 593 549	1 024 402	- 284 569 147
Déficit d'investissement reporté (Art. 001)	-	123 132 369	123 132 369
Total affectation de résultat	-	123 132 369	123 132 369
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 194 574 626	1 436 479 530	- 758 095 096

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'entendent de l'ensemble des dépenses d'investissement de l'exercice entraînant des mouvements réels.

Elles s'élèvent pour 2022 à 1 307 322 759 F CFP.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Poids (en %)
Chap 20, 21, 23, 45 - Dépenses d'investissement réelles	825 569 490	62,9%
Chap 13 - Subventions d'équipements	1 623 269	0,1%
Total dépenses d'investissement affectées à une opération	827 192 759	63,0%
Chap 20 - Dépenses d'investissement réelles	17 000 000	1,3%
Chap 16 - Emprunt et dettes assimilés	430 000 000	32,8%
Chap 204 - Subventions d'équipement	38 130 000	2,9%
Total dépenses d'investissement non affectées à une opération	485 130 000	37,0%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 312 322 759	100,0%

Dépenses réelles d'investissement individualisées

a) Dépenses du contrat d'agglomération :

N° Op	Intitulé	BP 2022
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2022 (AP 2617)	90 000 000
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2022 (AP 5220)	200 000 000
Total Opérations Contrat d'Agglomération		290 000 000

b) Dépenses hors contrat d'agglomération :

- ✓ Opérations « impondérables » regroupant les opérations en cours d'achèvement qu'il serait difficile d'interrompre sans conséquences.

N° Op	Intitulé	BP 2022
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	6 000 000
13321	RENOVATION IOH (AP 6021)	13 000 000
Total Opérations impondérables		19 000 000

- ✓ Opérations récurrentes (entretien du patrimoine communal)

N° Op	Intitulé	BP 2022
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) <i>dont matériels Services Techniques</i> <i>dont mobilier et équipements tous services</i> <i>dont équipements PM, Centre de secours et Service d'Hygiène et Santé Publiques</i> <i>dont équipements culturels et sportifs</i>	13 401 000 1 670 000 1 851 000 8 700 000 1 180 000
0600	REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	95 000 000
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	10 000 000
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	36 000 000
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518) <i>dont logiciels</i> <i>dont divers matériels informatiques</i> <i>dont divers câblages et matériels de déploiement WIFI</i>	20 301 000 12 681 000 6 620 000 1 000 000
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	22 324 990
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420) <i>dont matériels techniques : projecteurs, matériels audios ...</i> <i>dont remplacement des housses de fauteuils du CCMD</i> <i>dont changement du système de climatisation du pôle artistique</i> <i>dont remplacement des prendrillons de scène CCMD</i> <i>dont divers travaux de rénovation des infrastructures culturelles</i>	23 860 000 6 000 000 8 000 000 5 000 000 2 500 000 2 360 000
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) <i>dont réfection terrain de tennis de Boulaří</i> <i>dont mise aux normes fédérale du stade de football Victorin Boewa</i> <i>dont équipements / matériels (panneaux de basket, buts, poteaux ...)</i> <i>dont réfection des clôtures des plateaux sportifs</i> <i>dont remplacement portes antipanique salle Louis-Henri Sérandour</i> <i>dont contrôles électriques et levées de réserves des salles omnisports</i> <i>dont carrelage plages et bassin piscine municipale</i> <i>dont réparation clôture terrain de baseball</i> <i>dont divers travaux de rénovation des infrastructures sportives</i>	28 200 000 7 000 000 6 000 000 500 000 3 000 000 2 000 000 2 500 000 3 000 000 1 200 000 4 200 000
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 000 000
1600	AMENAGEMENT DES CIMETIERES	1 200 000
1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	46 000 000
Total Opérations d'entretien du patrimoine		298 286 990

✓ Opérations nouvelles

N° Op	Intitulé	BP 2022
13521	BASSIN LUDIQUE PISCINE	7 000 000
13621	CANIPARC	15 000 000
13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	2 000 000
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	30 000 000
14122	AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	3 500 000
8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	43 200 000
Total Opérations nouvelles		100 700 000

✓ Autres opérations

N° Op	Intitulé	BP 2022
0100	ACQUISITIONS FONCIERES	1 925 000
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	35 000 000
	<i>dont aménagements parcs - 2 par an (installations de jeux)</i>	<i>10 000 000</i>
	<i>dont mise en œuvre du plan d'action de lutte contre les EEE sur l'îlot BAILLY</i>	<i>5 000 000</i>
	<i>dont plan d'action lutte contre les EEE parcours de la promenade Robinson Boulari</i>	<i>1 500 000</i>
	<i>dont aménagement parc de loisirs de la Briquetterie</i>	<i>7 000 000</i>
	<i>dont continuité de la promenade piétonne de Boulari</i>	<i>6 250 000</i>
	<i>dont achats de poubelles urbaines</i>	<i>2 000 000</i>
	<i>dont autres aménagements</i>	<i>3 250 000</i>
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	13 000 000
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	22 592 000
	<i>dont achat d'un VSAV sur 2 ans (2021/2022) - 2ème moitié</i>	<i>19 642 000</i>
	<i>dont un véhicule utilitaire pour les services d'animation</i>	<i>2 500 000</i>
	<i>dont grand podium</i>	<i>450 000</i>
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	1 623 269
1800	COMMUNICATION	5 065 500
2100	NETTOYAGES DE TERRAINS	5 000 000
2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES	30 000 000
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	5 000 000
Total Autres opérations		89 205 769

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

La ville prévoit 17 000 000 F CFP de frais d'étude dont :

- 2 000 000 F CFP pour la réhabilitation de l'ancien collège MR THABOR,
- 1 500 000 F CFP pour le pôle de la mer,
- 2 000 000 F CFP pour le Village Calédonien,
- 2 500 000 F CFP pour la piste de VTT de Saint-Michel,
- 1 000 000 F CFP pour l'aménagement du site de la carrière du Pont-des-Français et de ses abords immédiats,
- 8 000 000 F CFP pour la révision du PUD.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

La somme de 430 000 000 F CFP inscrite à l'article « 1641 - Emprunts en euros » est destinée au remboursement de la dette en capital.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

La part investissement de la subvention versée au SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) est inscrite pour la somme de 6 530 000 F CFP.

La subvention à verser à la SECAL dans le cadre de la concession du centre-ville s'élève pour 2022 à 30 000 000 F CFP.

Enfin, le montant de la subvention d'investissement allouée au GIE Sérail s'élève à 1 600 000 F CFP.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il est proposé d'inscrire la somme de 1 024 402 F CFP à l'article « 13932 - FIP équipement » correspondant au montant d'amortissement d'une subvention perçue par la Ville en 2015 dans le cadre de l'acquisition d'un camion de pompiers.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat reporté déficitaire de l'exercice 2021 est inscrit à l'article « 001 - Déficit d'investissement reporté », il s'élève à la somme de 123 132 369 F CFP.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figurent les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

N° OP	Intitulé	Dépenses	Recettes
OPFI	Opération financière - Participation SPL Agence Attractive Sud	156 000	
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	11 121 657	
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	10 463 994	
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	10 769 031	
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	4 410 200	
0600	REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	58 771 927	
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	953 993	
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	5 115 405	
	État		10 238 024
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	5 302 184	
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	10 380 261	
10116	AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	9 496 475	
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	40 681 023	
	État		87 327 749
	Province Sud		20 352 956
	Montant à reporter	167 622 150	117 918 729

N° OP	Intitulé	Dépenses	Recettes
Montant reporté		167 622 150	117 918 729
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	15 783 281	
11217	CHAMBRE FUNERAIRE DE PLUM (AP 2817)	4 072 643	
11517	CONTINUITÉ DU PARCOURS SANTÉ - MONT-SUD (AP 3117)	395 720	
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) État	26 870 200	587 641
12418	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 3418)	70 550	
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518) État	34 347 318	35 163 086
12919	ECLAIRAGE PUBLIC LED CA 2017/2021 (AP 5119) État Province Sud	860 084	7 800 713 2 340 214
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	
13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	1 166 000	
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220) État Province Sud	7 685 636	15 724 173 4 717 252
13321	RENOVATION IOH (AP 6021)		3 579 952
13521	BASSIN LUDIQUÉ PISCINE	31 768	
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITÉ POUR PMR	425 590	
1500	MARINA DE BOULARI	2 102 129	
1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	22 047 467	
1800	COMMUNICATION	366 450	
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	660 745	
8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	12 526 121	
Total		303 605 308	187 831 760

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget principal est déficitaire de 115 773 548 F CFP.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	3 632 410 785 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>3 632 410 785 F</u>
Solde de la section de fonctionnement (I)	0 F

Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II) 0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	1 163 974 452 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>1 313 347 161 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2022 – Déficit (I)	- 149 372 709 F

Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2021 (II) 388 278 626 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	187 831 760 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>303 605 308 F</u>
Solde des Restes à réaliser – Déficit (III)	- 115 773 548 F
Solde d'investissement déficitaire 2021 (IV)	- 123 132 369 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV)	0 F



BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe de l'eau, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 447 141 297 F CFP, dont 90 252 729 F CFP en section de fonctionnement et 356 888 568 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le service de l'eau potable a été délégué en 2019 à la Calédonienne des Eaux, délégataire de service public. Les crédits en recettes réelles de fonctionnement diminuent 4 154 000 F CFP par rapport à 2021 sur la base de ce qui a été réalisé en 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2021	BP 2022	Différence
Chap 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 500 000	1 400 000	- 100 000
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	86 054 000	82 000 000	- 4 054 000
Total recettes réelles de fonctionnement	87 554 000	83 400 000	- 4 154 000
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 852 729	6 852 729	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 852 729	6 852 729	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	94 406 729	90 252 729	- 4 154 000

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70121 – Contre-valeur taxe sur les consommations d'eau » :

A cet article sont inscrites les recettes pour les occupations du domaine public communal pour 1 400 000 F CFP.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Les recettes inscrites au titre des redevances versées par les fermiers et les concessionnaires s'élèvent à 60 000 000 F CFP. Cette prévision diminue de 4 054 000 F CFP au vu des réalisations de l'exercice 2021.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante » :

Est constaté à cet article le produit de la vente d'eau « en gros » à la « Calédonienne Des Eaux ». 18 000 000 F CFP inscrits représentent le produit de revente de 1,5 million de m³ ainsi que 4 MF de droits d'accès au réseau. Cette prévision est du même niveau qu'en 2021.

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Les 6 852 729 F CFP inscrits à cet article correspondent à la reprise au résultat des subventions d'investissement transférables.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2021	BP 2022	Différence
Chap 011 - Charges à caractère général	38 200 000	40 600 000	2 400 000
Chap 012 - Charges du personnel	8 121 834	8 620 219	498 385
Chap 66 - Charges financières	4 720 000	5 350 000	630 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	51 041 834	54 570 219	3 528 385
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	9 844 110	2 161 725	- 7 682 385
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 520 785	33 520 785	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	43 364 895	35 682 510	- 7 682 385
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 406 729	90 252 729	- 4 154 000

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 6061 – Fournitures non stockables » :

A cet article est inscrite la somme de 37 000 000 F CFP concernant l'achat d'eau au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

Article « 617 – Études et recherches » :

Il est proposé d'inscrire la somme de 1 600 000 F CFP à cet article pour une analyse des réseaux d'adduction.

Article « 6152 – Entretien sur biens mobiliers » :

Il est proposé d'inscrire la somme de 2 000 000 F CFP à cet article pour divers entretiens sur les réseaux (route des captages).

Chapitre 012 - Charges du personnel

La somme de 8 620 219 F CFP est inscrite à l'article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'eau au Budget Principal.

Il est proposé une réévaluation de +1,5% des charges de personnel.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » en recettes de fonctionnement du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

Le remboursement des intérêts des emprunts contractés par le budget annexe eau s'élève à 2 800 000 F CFP.

Article « 6618 – Intérêts des autres dettes » :

2 550 000 F CFP sont inscrits en vue du remboursement au Budget Principal des intérêts d'emprunts du budget annexe eau contractés avant l'exercice 2019.

On retrouve ce montant à l'article « 76233 – Par les budgets annexes des régies à autonomie financière » du budget principal.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 2 161 725 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 6811 – Dotations aux amortissements » :

Les dotations aux amortissements seront de 33 520 785 F CFP.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelles d'investissement individualisées :

En section d'investissement, les recettes en opération individualisée, relevant du contrat d'agglomération 2017/2022, feront l'objet d'une inscription de recettes au BP 2022.

N° Op	Intitulé	État	%	Province Sud	%
10617	RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	3 854 045	50%	1 156 213	15%
12018	RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	16 442 692	50%	4 932 808	15%
TOTAL RECETTES CA 2017/2021		20 296 737		6 089 021	

Recettes réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Pour financer les opérations inscrites en dépenses d'investissement la Ville prévoit de recourir à l'emprunt. En conséquence, 90 100 000 F CFP sont inscrits à l'article « 1641 – Emprunts en euro »

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 2 161 725 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 33 520 785 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

- ✓ Le résultat excédentaire d'investissement 2021 de 1 757 875 F CFP est inscrit à l'article « 001 – Excédent d'investissement reporté »,
- ✓ Le résultat excédentaire de fonctionnement 2021 de 22 771 830 F CFP est inscrit à l'article « 1068 – Autres réserves ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

a) Opérations individualisées (Contrat d'Agglomération)

N° Op	Intitulé	BP 2022
10617	RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	20 000 000
12018	RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	32 000 000
12818	RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	47 000 000
TOTAL DEPENSES CA 2017/2021		99 000 000

a) Opérations individualisées (Hors Contrat d'Agglomération)

N° Op	Intitulé	BP 2022
12217	RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	9 970 501
TOTAL DEPENSES HCA		9 970 501

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article « 2031 – Frais d'études » :

8 000 000 F CFP sont prévus à cet article pour les études du schéma directeur d'adduction en eau.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article « 1687 – Autres dettes » :

A cet article figure la somme de 12 190 000 F CFP correspondant au remboursement du capital des emprunts contractés avant 2019 au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 27638 - Autres établissements publics » du budget principal.

Article « 1641 – Emprunts en euros » :

Il est prévu 4 500 000 F CFP de remboursement du capital des emprunts contractés par le budget annexe Eau.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

6 852 729 F CFP sont portés à ce compte au vu du transfert au compte de résultat de la part 2022 des subventions d'investissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

N° OP	Intitulé	Dépenses	Recettes
10617	RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	29 004 513	
	Subvention de l'Etat		25 591 544
	Subvention de la province Sud		7 677 463
12018	RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP3317)	98 206 510	
	Subvention de l'Etat		52 005 706
	Subvention de la province Sud		15 601 712
12818	RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	80 944 935	
	Subvention de l'Etat		61 010 900
	Subvention de la province Sud		18 303 270
12217	RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	8 219 380	
	Total	216 375 338	180 190 595

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget annexe eau est déficitaire de 36 184 743 F CFP.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	90 252 729 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>90 252 729 F</u>
Solde de la section de fonctionnement	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	152 168 268 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>140 513 230 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2022 – Excédent (I)	11 655 038 F
Solde d'investissement excédentaire 2021 (II)	1 757 875 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2021 (III)	22 771 830 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	180 190 595 F
Solde des Restes à réaliser – Déficit (IV)	<u>216 375 338 F</u>
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV)	-36 184 743 F
	0 F



BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 233 973 594 F CFP, dont 109 792 829 F CFP en section de fonctionnement et 124 180 765 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Budget total 2021	BP 2022
70	70611 Redevances d'assainissement collectif	110 000 000	105 000 000
78	7817 Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	3 000 000	-
042	777 Quote-part des subventions d'investissement virée	4 792 829	4 792 829
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		117 792 829	109 792 829

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70611 – Redevances d'assainissement collectif » :

A cet article sont inscrites les redevances d'assainissement collectif, tenant compte des réalisations de l'exercice 2021.

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Pour 2022, la Ville inscrit 4 792 829 F CFP à cet article au titre de la reprise au résultat de la part des subventions perçues en investissement.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2021	BP 2022	Différence
Chap 011 - Charges à caractère général	58 470 000	61 950 000	3 480 000
Chap 012 - Charges du personnel	22 093 175	23 448 891	1 355 716
Chap 66 - Charges financières	170 000	200 000	30 000
Chap 67 - Charges exceptionnelles	3 000 000	1 000 000	- 2 000 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	83 733 175	86 598 891	2 865 716
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	20 409 308	9 543 592	- 10 865 716
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 850 346	13 850 346	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	34 059 654	23 193 938	- 10 865 716
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	117 792 829	109 792 829	- 8 000 000

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 611 – Contrat de prestation de services » :

26 500 000 F CFP sont inscrits pour l'entretien de la STEP et du réseau de collecte de Boulari, pour la convention avec la ville de Nouméa portant sur l'usage de la STEP de Yahoué et pour le service de facturation de la redevance d'assainissement par la CDE.

Article « 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers » :

30 000 000 F CFP sont portés à cet article pour le curage et l'entretien des réseaux d'assainissement.

Article « 6287 – Remboursement de frais » :

Enfin, 5 450 000 F CFP seront inscrits au titre des remboursements de frais au budget principal (électricité, carburant ...)

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 23 448 891 F CFP est inscrite à l'article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'assainissement au Budget Principal.

Il est proposé une réévaluation de +1,5% des charges de personnel.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

La somme de 200 000 F prévue à cet article correspond aux intérêts des emprunts contractés par le budget annexe Assainissement.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » :

1 000 000 F CFP sont prévus à cet article en prévisions des demandes de remboursement de la redevance d'assainissement.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 9 543 592 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements (article 6811) sont prévues pour 13 650 346 F CFP pour l'exercice 2022.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelles d'investissement individualisées :

En section d'investissement, les recettes en opération individualisée, relevant du contrat d'agglomération 2017/2021, feront l'objet d'une inscription de recettes au BP 2022.

N° Op	Intitulé	État	%	Province Sud	%
14022	ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2022 (AP 6122)	20 457 166	37,08%	15 403 562	27,92%
TOTAL RECETTES CA 2017/2021		20 457 166		15 403 562	

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 9 543 592 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 13 650 346 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire :

- ✓ Le résultat excédentaire d'investissement 2021 de 42 925 844 F CFP est inscrit à l'article « 001 – Excédent d'investissement reporté »,
- ✓ Le résultat excédentaire de fonctionnement 2021 de 20 198 610 F CFP est inscrit à l'article « 1068 – Autres réserves ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

b) Opérations individualisées (Contrat d'Agglomération)

N° Op	Intitulé	BP 2022
14022	ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	60 500 000
TOTAL DEPENSES CA 2017/2021		60 500 000

b) Opérations individualisées (Hors Contrat d'Agglomération)

N° Op	Intitulé	BP 2022
1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	3 000 000
TOTAL DEPENSES HCA		3 000 000

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article « 1641 – Emprunts en euros » :

1 000 000 F CFP seront nécessaires au remboursement du capital des emprunts contractés.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

4 792 829 F CFP sont inscrits à cet article pour permettre la reprise au compte de résultat des des subventions perçues en investissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

N° OP	Intitulé	Dépenses	Recettes
1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS	54 887 936	
Total		54 887 936	-

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	109 792 829 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>109 792 829 F</u>
Solde de la section de fonctionnement	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	61 056 311 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>69 292 829 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2022 – Déficit (I)	- 8 236 518 F
Solde d'investissement excédentaire 2021 (II)	42 925 844 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2021 (III)	20 198 610 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>54 887 936 F</u>
Solde des Restes à réaliser – Déficit (IV)	- 54 887 936 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III)	0 F



BUDGET ANNEXE
ORDURES MENAGERES

Par délibération n°65/16/VII relative à l'adoption des principes de l'optimisation de la gestion des déchets et du retour à l'équilibre du budget annexe des ordures ménagères, la Ville s'était engagée à réduire progressivement le déficit du budget annexe des ordures ménagères en vue de parvenir à l'équilibre à l'horizon 2021.

Le budget annexe des ordures ménagères est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 386 846 252 F CFP.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Budget total 2021	BP 2022
70	70611 Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	338 350 000	345 000 000
77	774 Subventions exceptionnelles	-	-
78	7817 Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs	7 150 000	-
Total recettes réelles de fonctionnement		345 500 000	345 000 000
042	777 Quote-part des subventions d'investissement transférée	7 183 958	7 500 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement		7 183 958	7 500 000
002	002 Résultat d'exploitation reporté	14 184 332	11 453 609
Total affectation de résultat		14 184 332	11 453 609
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		366 868 290	363 953 609

1 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

La REOM attendue en 2022 augmente de 6 650 000 F CFP conformément aux prévisions de réalisations 2021.

2 – RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Pour 2022, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre du transfert au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de 2021 en section de fonctionnement à hauteur de 11 453 609 F CFP à l'article « 002 – Résultat d'exploitation reporté ».

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2021	BP 2022	Différence
Chap 011 - Charges à caractère général	323 098 086	320 030 048	- 3 068 038
Chap 012 - Charges du personnel	14 650 185	15 549 173	898 987
Chap 65 - Autres ch. de gestion courante	4 900 000	4 000 000	- 900 000
Chap 67 - Charges exceptionnelles	6 000 000	5 100 000	- 900 000
Chap 68 - Dotations aux provisions	4 600 000	-	- 4 600 000
Chap 022 - Dépenses imprévues	400 000	-	- 400 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	353 648 272	344 679 221	- 8 969 051
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	7 269 836	13 324 206	6 054 370
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	5 950 182	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	13 220 018	19 274 388	6 054 370
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	366 868 290	363 953 609	- 2 914 681

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article	Intitulé	Budget total 2021	BP 2022	Commentaires
6064	Fournitures administratives	56 878	-	
611	Sous-traitance générale	298 684 534	303 000 000	Collecte et traitement des déchets recyclables ou non, collecte des déchets verts et gestion des relations avec les usagers
6135	Locations mobilières	164 208	150 000	
61523	Voies et réseaux	15 555 686	7 000 000	Frais liés aux ramassages suite aux passages de cyclones
617	Études et recherches	1 566 680	3 000 000	Etude performance et AMO renouvellement des marchés des ordures ménagères et élaboration de la matrice des coûts
6188	Autres frais divers	585 578	600 000	
6231	Annonces et insertions	100 000	100 000	
6236	Catalogues et imprimés	317 000	320 000	
6261	Frais d'affranchissement	4 193 100	4 000 000	
627	Services bancaires et assimilés	374 422	360 048	
6287	A la collectivité de rattachement	1 500 000	1 500 000	Remboursement de frais (électricité, carburant...) au budget principal
TOTAL COMPTE 60		323 098 086	320 030 048	

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 15 549 173 F CFP est inscrite à l'article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion des ordures ménagères au Budget Principal.

Il est proposé une réévaluation de +1,5% des charges de personnel.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Article « 6541 – Créances admises en non-valeur »

La somme de 4 000 000 F CFP inscrite à ces articles correspond d'une part à l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables et d'autre part à la couverture d'éventuelles annulations de titres de recette sur exercices antérieurs.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article « 6711 – Intérêts moratoires et pénalités sur marchés »

La somme de 100 000 F CFP est prévue à cet article.

Article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) »

Il est prévu 5 000 000 F CFP en prévisions d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements (article 6811) s'élèvent à 5 950 182 F CFP pour l'exercice 2022.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette réelle d'investissement n'est prévue en 2022.

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 13 324 206 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 5 950 182 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat excédentaire d'investissement 2021 de 4 282 534 F CFP est inscrit à l'article « 001 – Excédent d'investissement reporté »,

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé l'inscription de 2 500 000 F CFP d'études sur l'opération « 13721 – QAV NORD » et 12 892 643 F CFP à l'opération « 10416 – Optimisation de la gestion des déchets » dont :

- ✓ 6 000 000 F CFP pour le renouvellement des bacs à ordures ménagères et des puces électroniques ,
- ✓ 6 000 000 F CFP pour l'acquisition de "big bag" ou bacs à végétaux (120 L) pour le broyage des végétaux.

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391...- Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

Pour 2022, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre de la reprise au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

N° OP	Intitulé	Dépenses	Recettes
10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	664 279	
	Total	664 279	-

D – RÉCAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	352 500 000 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>363 953 609 F</u>
Solde des mouvements de l'exercice 2022 – Déficit (I)	- 11 453 609 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2021 (II)	11 453 609 F
Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II)	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	19 274 388 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>22 892 643 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2022 – Déficit (I)	- 3 618 255 F
Solde d'investissement excédentaire 2021 (II)	4 282 534 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>664 279 F</u>
Solde des Restes à réaliser – Déficit (III)	- 664 279 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III)	0 F



BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT ZI LA
COULEE TR4

Le budget annexe lotissement « zone industrielle de la Coulée tranche 4 » a été créé par délibération n°95/17/XII du 14 décembre 2017 dans le but d'accompagner et de favoriser le développement économique. Le budget annexe lotissement « ZI de la Coulée T4 » est en suréquilibre en 2022 avec un excédent de 20 442 831 F CFP.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

La somme de 2 124 919 F CFP a été inscrite au « 7133 – Variation des en-cours de production de biens ». Cet article totalise la valeur prévisionnelle du stock provisoire au 31 décembre de l'exercice, qu'il convient de sortir par opération d'ordre budgétaire.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget pour une somme totale de 700 000 F CFP inscrite à l'article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » correspondant au remboursement des intérêts d'emprunt.

2 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat déficitaire de 2021 en section de fonctionnement à hauteur de 1 424 919 F CFP est inscrit à l'article « 002 – Résultat d'exploitation reporté ».



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget annexe lotissement est entièrement financée par le résultat d'investissement excédentaire reporté de l'exercice 2021 inscrit à l'article « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour 24 867 750 F CFP.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

2 300 000 F CFP sont prévus en remboursement du capital de la dette.

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

L'article « 3355 – Travaux » comporte 2 124 919 F CFP de crédits permettant de réaliser l'opération d'ordre budgétaire de sortie des stocks provisoires au 31 décembre, en particulier pour la partie relative aux travaux d'allotissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget annexe Lotissement ne comporte aucun reste à réaliser en section d'investissement

D – RECAPITULATIF

🔄 Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	2 124 919 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>700 000 F</u>
Solde des mouvements de l'exercice 2022 – Excédent (I)	1 424 919 F
Affectation du solde de fonctionnement déficitaire de 2021 (II)	- 1 424 919 F
Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II)	0 F

🔄 Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2022 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	0 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>4 424 919 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2022 – Déficit (I)	- 4 424 919 F
Solde d'investissement excédentaire 2021 (II)	24 867 750 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II)	20 442 831 F

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 mars 2022 :

- **Le budget primitif du budget principal :**

A. **Recettes réelles de fonctionnement :**

Au chapitre 73 – Impôts et taxes, M. PIDJOT demande des précisions sur la provenance des 29 M FCFP supplémentaires à l'**article 7323 – centimes additionnels sur la patente**.

M. CARTEGINI explique que la provenance de cette augmentation, s'agissant de produit de fiscalité, ne peut être divulguée pour des raisons de confidentialité.

Au chapitre 75 – Autre produits de gestion courante, M. PIDJOT souhaite savoir quand la Ville aura amorti l'investissement de la caserne de gendarmerie.

M. CARTEGINI répond qu'il sera amorti sur 40 ans.

Le conseiller municipal demande si le loyer que percevra la commune pour la location des logements couvrira l'annuité d'emprunt.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative.

M. PIDJOT remarque qu'il n'y a pas eu de présentation sur le fonds de roulement, il souhaite savoir ce qu'il en est.

M. CARTEGINI répond qu'il est habituellement présenté aux comptes administratifs et que le fonds de roulement correspond aux résultats provisoires qui ont été discutés au point précédent.

Mme FROGIER tient à souligner le maintien des subventions aux associations (sportives, culturelles, etc.) malgré le contexte économique, et plus particulièrement la subvention de 3,6 M FCFP à l'ADAVI. Elle ajoute que le Mont-Dore est la seule commune à maintenir ce niveau d'aide.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis. Le groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

- **Le budget primitif du budget annexe eau :**

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE à la majorité des membres présents. Les groupes « Générations Mont-Dore » et « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réservent leur avis pour la séance du conseil municipal.

- **Le budget primitif du budget annexe assainissement :**

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE à la majorité des membres présents. Les groupes « Générations Mont-Dore » et « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réservent leur avis pour la séance du conseil municipal.

- **Le budget primitif du budget annexe ordures ménagères :**

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE à la majorité des membres présents. Les groupes « Générations Mont-Dore » et « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réservent leur avis pour la séance du conseil municipal.

- Le budget primitif du budget annexe lotissement Zi de La Coulée TR4 :

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE à la majorité des membres présents. Les groupes « Générations Mont-Dore » et « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » réservent leur avis pour la séance du conseil municipal.

Mont-Dore, le 17 MAR. 2022

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

